

les cahiers de l'audap



5-18

**LE NOUVEL ÂGE
DES AGENCES D'URBANISME**



Urbanisme PLUi de l'Agglomération Côte Basque-Adour : point d'étape

Après une année 2015 consacrée à un premier diagnostic commun aux villes de Bayonne, Anglet, Biarritz, Bidart et Boucau, l'année 2016 a été mise à profit pour dessiner les lignes fortes du PLUi, débattues le 21 décembre dernier en Conseil d'Agglomération.

Fruit d'une mobilisation des élus et services de l'Agglo, des 5 Villes, et d'un appui technique de l'AUDAP, ce Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) met clairement le « cap sur la qualité de ville pour une meilleure qualité de vie ». A cet effet, il pose un cadre plus exigeant au développement, soucieux de plus de cohérence (coordination urbanisme-transports en commun...), de mixité (fonctionnelle, générationnelle et sociale), de qualité environnementale et de proximité (mieux vivre, habiter et travailler, à l'échelle de l'Agglo comme à celle de ses quartiers).

L'année 2017 permettra de réunir les conditions du passage des orientations à l'action, par l'établissement du futur règlement. A l'horizon 2019, le PLUi se substituera aux 5 PLU actuellement en vigueur.

Contact : c.loustau@audap.org



Urbanisme SCoT de l'Agglomération Sud Pays Basque : débat sur le PADD

L'AUDAP a accompagné l'Agglomération Sud Pays Basque pour définir le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) dans le cadre de la révision de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), le précédent datant de 2005.

Les élus du Sud Pays Basque ont orienté leur projet autour de trois axes stratégiques : garantir à tous les habitants un environnement de qualité, vivre et habiter au Sud Pays Basque, faire de l'économie et de l'innovation un pilier du développement.

Avant d'intégrer la nouvelle collectivité Pays Basque au 1^{er} janvier 2017, le conseil communautaire a ainsi pu officiellement débattre de son PADD. Respectant par là même les délais de délibération imposés par la loi, l'agglomération a sécurisé la validité de son SCoT et évité à chacune des communes d'être soumise au principe d'une « urbanisation limitée ».

Contact : m.trinque@audap.org



Eaux pluviales & Urbanisme Le développement d'une gestion alternative des eaux pluviales, un atout pour la ville ?

Dans le cadre de sa mission d'animation du débat local, l'aua/T, agence d'urbanisme de la métropole toulousaine, a organisé un atelier le 8 décembre 2016 sur la gestion

alternative des eaux pluviales en milieu urbain. L'évènement, organisé avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne - également partenaire de l'AUDAP - a rassemblé pour la première fois sur ce sujet des élus et des techniciens de ce territoire. Des conférenciers nationaux sont intervenus : Rennes Métropole et l'Office International de l'Eau. L'AUDAP a été sollicitée pour son expertise sur le sujet. L'agence s'est attachée à présenter le PLUi, au regard des évolutions réglementaires, comme un outil de planification adapté en matière de gestion des eaux pluviales. Une visite de l'éco quartier Vidailhan à Balma a clos ces rencontres. Le projet a en effet intégré les eaux pluviales dès l'amont des études. Ces échanges entre divers acteurs de l'eau sur un sujet complexe et pluridisciplinaire témoignent de la nécessité de décloisonner les approches « eaux pluviales et urbanisme » afin d'être mieux traitées à la hauteur des futurs enjeux planétaires.

Contact : a.garcia-lancesseur@audap.org



Note de l'observatoire Les résidences secondaires ont tellement à nous dire : une approche exploratoire par les fichiers fonciers 2015

L'attractivité touristique des Pyrénées-Atlantiques et du sud des Landes est indéniable, comme l'atteste la présence des résidences secondaires

sur le territoire. Toutefois ce parc est bien souvent absent des diagnostics territoriaux alors que sa prise en compte par certaines collectivités devrait être cruciale au regard du poids qu'il représente.

La note #34 de l'Observatoire propose une première approche des résidences secondaires à l'aide des fichiers fonciers 2015 à l'échelle du département des Pyrénées-Atlantiques et du Seignanx. Elle met notamment en évidence les différentes attractivités territoriales dessinées par la provenance des propriétaires de résidences secondaires.

Contact : l.biju-duval@audap.org
<https://goo.gl/Ywfvnv>

NO(S) LIMIT(ES) UN TERRITOIRE « LABORATOIRE » QUI FAIT ECHO



Source : AUDAP - JLR

Président de l'Agence d'Urbanisme depuis l'été 2014, je suis fier que nous ayons pu mener à bien l'organisation de la 37^{ème} rencontre nationale des agences d'urbanisme. Il en allait d'une mise en visibilité nationale dans un moment de grande mutation de notre paysage institutionnel local qui a beaucoup à montrer. La satisfaction de la réussite de cet évènement annuel majeur pour le monde de l'urbanisme revient surtout à l'équipe de l'AUDAP qui a porté cette rencontre avec professionnalisme et dans une ambiance mêlant sérieux et décontraction autour de son directeur. Qu'ils en soient tous remerciés au nom de l'ensemble du partenariat.

Le challenge était de mettre en valeur nos territoires, nos savoir-faire, notre qualité de vie. Il a été relevé.

L'enjeu était également de préparer l'avenir en démontrant la capacité des agences d'urbanisme à réinterroger leur rôle au service mais surtout aux côtés des collectivités et de l'ensemble de leurs partenaires. Les travaux portés

par l'ensemble du réseau des agences d'urbanisme, que ce soit lors des ateliers ou des plénières, ont montré la volonté de se projeter dans un avenir incertain mais plein de nouveaux défis.

A nos côtés, l'AUDAP doit être un acteur majeur de la construction de nos nouveaux territoires dont les cadres et les besoins évoluent. Des missions innovantes doivent nous permettre d'approfondir le lien avec nos habitants, que ce soit dans la simplification et la lisibilité des futurs documents de planification, mais également dans l'écoute et la capacité d'aller chercher des solutions innovantes. L'animation et le montage de projets entre nos territoires sud aquitains et transfrontaliers sont également des enjeux majeurs sur lesquels l'AUDAP doit nous accompagner.

On le voit, la réussite de la 37^{ème} rencontre nationale des agences d'urbanisme doit nous engager dans une réflexion collective sur la réinvention des missions de notre agence d'urbanisme. ■



A nos côtés, l'AUDAP doit être un acteur majeur de la construction de nos nouveaux territoires dont les cadres et les besoins évoluent. Des missions innovantes doivent nous permettre d'approfondir le lien avec nos habitants, que ce soit dans la simplification et la lisibilité des futurs documents de planification, mais également dans l'écoute et la capacité d'aller chercher des solutions innovantes.

Jean-René ETCHEGARAY
Président de l'AUDAP
Maire de Bayonne





❖ Grand Angle

LE NOUVEL ÂGE DES AGENCES D'URBANISME

L'Agence d'Urbanisme Atlantique & Pyrénées (AUDAP) a accueilli les 5, 6 et 7 octobre la 37^{ème} rencontre nationale des agences d'urbanisme. Intitulée « Territoires no(s) limite(s) ». Elle a été l'occasion d'une réflexion sur le(s) rôle(s) des agences dans un contexte de reconfigurations majeures des territoires suite aux évolutions législatives récentes (ALUR, MAPTAM, NOTRe).

Cette réflexion nécessaire a été menée lors des plénières d'ouverture et de clôture, mais également lors de 13 ateliers qui se sont déroulés le 6 octobre entre Pays basque (nord et sud), Béarn et sud des Landes. Elle a abouti au Manifeste de Bayonne, acte militant qui dessine les agences d'urbanisme de demain avec une éthique forte qui est « agir pour des territoires en bonne intelligence ».

Ce numéro des Cahiers de l'AUDAP revient sur cette réflexion et les pistes pour façonner l'agence d'urbanisme du futur. Il remet en perspective l'évolution sur la longue période des agences pour mieux mettre en évidence leur agilité et comprendre comment elles peuvent accompagner les collectivités locales dans les défis qui les attendent. ■

SOMMAIRE

<i>Les agences à l'épreuve du temps : un outil agile</i>	06
<i>Le Manifeste de Bayonne pour les agences de demain</i>	08
<i>Infographie : Les ateliers : enjeux et pistes d'avenir</i>	10
<i>L'AUDAP : une agence à l'avant-garde ?</i>	12
<i>Ils l'ont dit ...</i>	14
<i>Le point de vue de Brigitte Fouillard</i>	16
<i>Tribune d'Alain Rousset</i>	18
<i>Trois questions à Jean Rottner</i>	20

Atelier-visitte #3 - SRADET : une planification régionale à inventer
13 ateliers-visites ont permis aux élus et professionnels de l'urbanisme d'échanger sur les nouvelles limites territoriales, sur les nouveaux défis auxquels sont confrontés les grands territoires et sur le positionnement et le rôle des agences demain.

1



Gouvernement
Georges Pompidou
(05/04/1967 - 10/07/1968)

2



Gouvernement
Pierre Mauroy
(22/06/1981 - 22/03/1983)

3



Gouvernement
Lionel Jospin
(27/03/2000 - 06/05/2002)

1963

1967

1979

1980

1982

1998

1999

2000

2013

Les agences sont nées avec la loi d'orientation foncière (LOF) de 1967. Elles ont été initialement chargées des études d'urbanisme et notamment de l'élaboration des SDAU et POS.

Certaines agglomérations ont créé, avant 1967, des agences d'études urbaines. C'est le cas de Rouen, qui a initié en 1963 la Société Rouennaise d'Études Urbaines (SORETUR), « première » agence de France.

En 1979, 28 agences d'urbanisme ont été créées. Elles s'associent pour fonder la FNAU.

Avec les lois de décentralisation, relatives aux « droits et libertés des communes, départements et régions » adoptées à partir de mars 1982, les agences participent à la construction et au renforcement des intercommunalités.

Les agences d'urbanisme sont un « fer de lance » de la mise en œuvre des orientations des politiques publiques territoriales issues des lois LOADDT sur l'aménagement du territoire, SRU en matière d'urbanisme, et Chevènement sur l'intercommunalité.

Des conventions de partenariat entre l'État et la FNAU (2001 & 2011) ont régulièrement identifié les grandes orientations de travail du réseau des agences, ainsi que leur mode de fonctionnement.

LES AGENCES À L'ÉPREUVE DU TEMPS : UN OUTIL AGILE

Depuis plus de 40 ans, dans un contexte qui n'a eu de cesse d'évoluer tant sur le plan des politiques urbaines que sur celui des compétences des collectivités, les agences d'urbanisme accompagnent le développement des agglomérations françaises. De la LOF en 1967 à la loi NOTRe en 2015, trois grandes périodes se dessinent. Elles mettent en perspective le rôle des agences dans la nouvelle période qui s'ouvre.

UN RÔLE D'INTERMÉDIATION

Des années 1970 aux années 80 dans le cadre de la loi d'orientation foncière (LOF) de 1967, les agences d'urbanisme ont joué un rôle d'intermédiation entre l'État et les collectivités en élaborant des Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme et des Plans d'Occupation des Sols. Elles nouent des partenariats techniques et politiques avec les différents acteurs locaux et collectent les données nécessaires à l'exercice de ces documents. C'est à cette époque que l'observation émerge comme une des missions fondamentales des agences.

Avec la fin des Trente glorieuses et les crises économiques successives, de nouvelles problématiques se font jour : chômage, précarité, mixité sociale, environnement, ... Autant de problématiques que les agences doivent prendre en compte dans leurs travaux, les productions standardisées des schémas règlementaires ne répondant plus aux enjeux des territoires.

UN RÔLE DE PROMOTION DE L'INTERCOMMUNALITÉ

Avec l'acte 1 de la décentralisation (lois Defferre), les agences du milieu des an-

nées 80 à la fin des années 1990 promeuvent l'intercommunalité et sont souvent les outils techniques des agglomérations. Elles initient des démarches de prospective territoriale qui leur confèrent un rôle d'éclairer et de lieu d'une nouvelle culture stratégique de la planification territoriale à la planification urbaine.

Pour y arriver, les agences se dotent d'équipes pluridisciplinaires et s'écartent des standards classiques. Elles associent sociologues, géographes, juristes, architectes qui inventent des méthodes qui ne se limitent pas à leur expertise personnelle pour répondre aux spécificités des territoires.

UN RÔLE D'OUTIL DE GOUVERNANCE URBAINE

Dans les années 2000, avec la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire de 1999 et la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains de 2000, les agences revendiquent leur rôle d'outil de gouvernance urbaine. En associant tous leurs partenaires, elles concourent à l'harmonisation des politiques publiques sur le

long terme, elles animent les réflexions territoriales et sont force de propositions. Elles cherchent, dans la conduite de leur mission, la cohérence entre les différents documents d'urbanisme et les politiques publiques menées dans les territoires.

QUEL RÔLE POUR DEMAIN ?

Les agences sont des outils agiles. Elles ont su s'adapter aux enjeux de leur temps et de leurs partenaires. Elles ont su également se regrouper dès 1979 au sein de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU) pour apporter au niveau national des réponses aux problématiques des territoires et pour partager et mutualiser entre elles leurs expériences. Elle compte aujourd'hui 50 agences et 1 500 professionnels de l'urbanisme.

Pour autant, la réforme territoriale vient bouleverser leurs échelles et leurs champs d'intervention. La 37^{ème} rencontre nationale des agences d'urbanisme a dressé des pistes qui ont été retranscrites dans le Manifeste de Bayonne. Une nouvelle période s'ouvre. ■



Gouvernement
Manuel Valls
(25/08/2014 - 06/12/2016)

2014

2015

2...

Les missions des agences sont confortées par la loi ALUR de 2014. « Les établissements publics de coopération intercommunale (...) peuvent créer avec l'État (...) des organismes de réflexion et d'études, et d'accompagnement des politiques publiques, appelés agences d'urbanisme ». En 2015, la mise en place de nouveaux périmètres intercommunaux et l'organisation de nouvelles grandes régions (Lois MAPTAM, NOTRe) ouvrent une nouvelle étape de l'organisation territoriale dans laquelle les agences offrent une ingénierie adaptée.



Les agences sont des outils agiles. Elles ont su s'adapter aux enjeux de leur temps et de leurs partenaires. Elles ont su également se regrouper dès 1979 au sein de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU) pour apporter au niveau national des réponses aux problématiques des territoires et pour partager et mutualiser entre elles leurs expériences (...) Pour autant, la réforme territoriale vient bouleverser ses échelles et ses champs d'intervention. La 37^{ème} rencontre nationale des agences d'urbanisme a dressé des pistes qui ont été retranscrites dans le Manifeste de Bayonne.



PAROLE(S) D'ACTEUR(S)



ÉRIC MORVAN

Préfet des Pyrénées-Atlantiques

L'État, dans ses missions historiques d'aménagement du territoire, est à l'origine de la création et du financement des agences d'urbanisme. Elles ont été mises en place à partir des années 60 pour permettre et encourager le lien nécessaire avec les communes et les territoires, lors de

l'élaboration des Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme. Depuis cette époque, les phases de décentralisation et de réorganisations territoriales successives ont transféré aux collectivités locales la compétence et la gestion des questions urbaines ainsi que l'élaboration des documents de planification. Elles ont dès lors souhaité se doter de structures d'ingénierie parapubliques souples afin de les accompagner sur le temps long dans l'élaboration et le suivi des questions d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Les agences d'urbanisme se sont multipliées au gré de la volonté des territoires, tout en gardant le soutien stratégique et financier de l'Etat. Les agences se sont construites et structurées comme lieux de transversalité et d'échanges entre les thématiques et les acteurs, faisant d'elles des espaces de réflexion stratégiques incontournables dans la construction et l'avenir des territoires.

L'AUDAP a été créée en 1998, de la volonté du Département des Pyrénées-Atlantiques et de l'Etat. Son vécu, relativement court, sur moins de 20 ans, en fait l'une des dernières créées sur le territoire national. Malgré tout, son rayonnement départemental (voir au-delà avec le sud des Landes) et son implication dans les territoires depuis plusieurs années, en fait un outil, tout à la fois spécifique et très bien implanté dans le paysage local. La qualité des réflexions et des propositions qu'elle réalise, la confiance que son équipe a réussi à créer avec les élus, les services techniques des collectivités ainsi que ceux de l'Etat, encouragent ces acteurs à la mobiliser pour le portage de politiques publiques prioritaires, et ce, dans un cadre partenarial large. Pour avoir connu le fonctionnement de cette structure entre 2008 et 2010, je constate combien l'AUDAP, qui venait d'étendre son champ d'intervention à la partie béarnaise du département s'est, depuis lors, structurée pour être au bon niveau de compétence et répondre aux problématiques spécifiques de nos collectivités locales en matière d'aménagement. Même si l'on peut regretter que toutes les collectivités des Pyrénées-Atlantiques n'aient pas encore adhéré à l'agence afin de bénéficier d'un accompagnement précieux, l'AUDAP reste pour les services de l'Etat un interlocuteur essentiel et un cadre privilégié d'échanges avec les élus et les territoires.

L'importance des agences d'urbanisme a été rappelée avec force par Emmanuelle Cosse, Ministre du Logement et de l'Habitat durable, lors de sa venue à Anglet pour la 37^{ème} rencontre. Localement, les services de l'Etat maintiendront leur soutien à l'AUDAP, afin qu'elle poursuive ses missions sur les enjeux majeurs du développement local, avec le souhait qu'elle reste un espace de dialogue et d'expertise ouvert au plus grand nombre. Nous vivons depuis les lois ALUR, NOTRe et Egalité Citoyenneté un contexte de forte évolution institutionnelle en matière d'aménagement et d'évolutions réglementaires entraînant notamment la reprise ou l'élaboration de nombreux documents (SRADDET, SCoT, PLUi, PLH, PDU ...). Ces évolutions récentes doivent conduire l'agence d'urbanisme à redéfinir sa stratégie et ses priorités afin de déterminer avec les collectivités son nouveau positionnement et sa nouvelle offre de service au profit des territoires. ■

LE MANIFESTE DE BAYONNE POUR LES AGENCES DE DEMAIN



Jean Rottner, Emmanuelle Cosse et Jean-René Etchegaray
Présentation à la presse du Manifeste de Bayonne « Les agences d'urbanisme
de demain : agir pour des territoires en bonne intelligence »

© Cédric Passquini

11 ans après le Manifeste de Grenoble, lors de la plénière de clôture de la 37^{ème} Rencontre Nationale des Agences d'Urbanisme Jean Rottner et Jean-René Etchegaray ont présenté le Manifeste de Bayonne intitulé « Les agences du futur, agir pour des territoires en bonne intelligence ». A la croisée des chemins, cet acte militant refonde le rôle de cette ingénierie des territoires que sont les agences d'urbanisme autour de trois grandes valeurs : le fonctionnement partenarial, l'ancrage territorial et la technicité, l'intégrité.

LE FONCTIONNEMENT TERRITORIAL

Les Agences d'urbanisme sont une chance pour les territoires. Elles les ont accompagnés à chaque acte de la décentralisation et elles peuvent être les fers de lance de cette nouvelle étape. Elles sont à même de favoriser des alliances entre les territoires qu'ils soient métropolitains, urbains, périurbains, ou ruraux. Et ce d'autant que dans un cadre de transformation institutionnelle, qui crée le défi de nouvelles limites à s'approprier mais aussi de nouvelles interfaces à organiser, cette question des alliances à négocier et à expérimenter se pose avec acuité.

Les agences d'urbanisme en réseau sont également une chance car elles sont capables d'aborder les enjeux des grands territoires en les reliant à la proximité. Elles peuvent contribuer à une vision d'aménagement du territoire et conduire des démarches collaboratives qui permettent la coopération, la mutualisation et la capitalisation aux échelles des grands territoires qu'ils soient nationaux et/ou européens.

L'ANCRAGE TERRITORIAL ET LA TECHNICITÉ

De par leur partenariat historique entre les collectivités, l'Etat et les acteurs du développement, les agences sont ancrées dans les territoires. Cette force des agences doit être consolidée voire développée. En effet, dans le cadre d'un urbanisme d'acteurs, il faut remettre au cœur les citoyens des politiques publiques en les associant et en les faisant participer de manière beaucoup plus forte.

Leurs missions de partage des connaissances, d'aide à la décision et de construction de projet, ainsi que leurs cœurs de métiers dans la planification stratégique, les politiques territoriales et urbaines, l'observation et la prospective, la ville et les territoires durables sont confirmés tout comme leur mode de faire collaboratif et en réseau.

L'INTÉGRITÉ

Le Manifeste de Bayonne marque la volonté de refonder les agences d'urbanisme afin d'agir pour les territoires en bonne intelligence. Il s'agit notamment

de rendre compréhensible les mutations sociétales, d'être en empathie territoriale et sociale et d'intégrer la ville numérique. Les agences d'urbanisme s'engagent ainsi à offrir une action territoriale collaborative et mutualisée basée sur leur ADN partenarial fondée sur la connaissance, le projet, la réactivité, la souplesse et l'expérimentation pour co-construire des projets territoriaux et l'inter-territorialité. Pour faire face aux transitions sociétales qui bouleversent les valeurs, les modèles de développement et les pratiques, les agences s'engagent à l'émergence d'un « droit au territoire pour tous » pour accéder aux ressources territoriales et à contribuer et à proposer des initiatives. Enfin, les agences d'urbanisme souhaitent partager une éthique d'action publique coproduite avec l'ensemble des acteurs pour construire le « bien commun territorial ». ■



PAROLE(S) D'ACTEUR(S)



BENOIST PAVAGEAU

Directeur Général de l'Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise

Les agences d'urbanisme sont des outils du développement des territoires, porteuses historiquement de nombreuses expériences de transformation. Dans nombre de régions elles ont contribué à dessiner l'avenir. La nouvelle période se caractérise par des transformations importantes dans la vie institutionnelle de nos collectivités, de fortes mutations économiques mais aussi par de nouvelles formes de la vie en société et des attentes renouvelées de nos concitoyens dans les domaines les plus divers. Ces mutations doivent être prises en compte par nos agences comme autant de chances de proposer, d'agir et de contribuer à esquisser notre avenir. Du Manifeste de Bayonne de la FNAU et de cette rencontre, je souhaite tirer quelques enseignements et pistes d'action à adapter dans nos agences selon leurs situations respectives. Un, renforcer la capacité d'adaptation de nos agences en nous appuyant sur notre souplesse de gestion dans tous les domaines ; à nos adhérents de se saisir de ce modèle comme autant d'atouts. Deux, participer activement, avec le grand public pour « témoin », au partage des connaissances relatives à nos territoires, grâce à une stratégie éditoriale offensive et à l'affirmation de notre rôle d'animation ; et ainsi, en pleine complicité avec nos partenaires, oser élargir nos fonctions d'experts à celles de contributeurs. Trois, travailler à mutualiser effectivement et sous différentes formes, nos ressources avec tous nos partenaires et notamment nos collectivités adhérentes ; et ainsi faire converger des savoir-faire trop souvent distants. Et quatre, diversifier nos partenariats publics mais aussi privés, diversifier nos thèmes d'intervention et renouveler nos approches ; et ainsi nous ouvrir à la diversité des formes d'action publique. ■



FOCUS

DU MANIFESTE DE GRENOBLE AU MANIFESTE DE BAYONNE

Les agences d'urbanisme ont été et sont, encore plus aujourd'hui, au cœur des évolutions des intercommunalités et des grands territoires de projet. Le 13 décembre 2005 à l'occasion de la 26^{ème} rencontre « Métropole en question, métropole en action », période où de nombreuses nouvelles agences ont été créées, la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU) a lancé son premier Manifeste, le Manifeste de Grenoble. La FNAU avait souhaité mettre en évidence les 6 « grands principes » qui caractérisent les agences d'urbanisme : outil créé pour répondre aux enjeux partagés de développement d'un territoire, qui rassemble tous les acteurs du territoire, qui travaille dans le cadre d'un programme partenarial d'activités, outil technique pluridisciplinaire, porté par une éthique de liberté et de responsabilité, et qui travaille en réseau. Ce manifeste a permis à nombre d'agences de se structurer pour répondre aux besoins de leur territoire d'intervention. 11 ans plus tard, la reconfiguration des contours et des compétences des collectivités fait que les territoires sont en mutation, les agences d'urbanisme aussi ! Tout en préservant leurs fondamentaux, le Manifeste de Bayonne marque la volonté des agences de renouveler leurs interventions en tenant compte des évolutions territoriales et sociétales. ■



Manifeste de Grenoble
Né en 2005, le 13 décembre 2005, à l'occasion de la 26^{ème} Rencontre Nationale des Agences d'Urbanisme de l'Agence de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU) a été lancé le Manifeste des Agences d'Urbanisme.



LES AT ENJEUX ET PIS



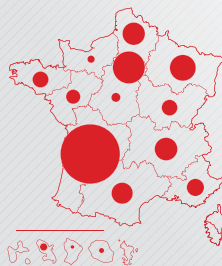
GOVERNANCE DE PROJETS

- ✓ Avoir une gouvernance plus souple pour mener à bien la réalisation des documents d'urbanisme que sont le SCoT et le PLUi.
- ✓ Créer une gouvernance locale de l'eau innovante, interdisciplinaire tout en dépassant les limites institutionnelles.
- ✓ Renforcer les agences comme des lieux de mutualisation et de dialogue pour la construction des projets de développement.
- ✓ Jouer le rôle de "plate forme" d'acteurs territoriaux concernés par la question énergétique (collectivités, énergéticiens...).
- ✓ Développer une ingénierie de projet qui fabrique les conditions de l'implication citoyenne à toutes les étapes.
- ✓ Renforcer la lisibilité et la visibilité des agences auprès des intercommunalités et des citoyens, et instaurer un niveau de dialogue pertinent au sein des assemblées d'élus et des services pour garantir la qualité des travaux.

Elus et techniciens des agences d'urbanisme et universitaires venus de toute la France jeudi 6 octobre, ont identifié des pistes d'actions pour la bonne construction des territoires de

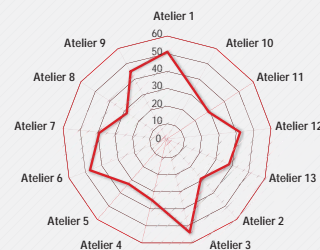


QUI A PARTICIPÉ LE PORTRAIT



12

régions représentées (plus les territoires d'Outre-mer avec la Guyane, la Martinique et la Réunion, et des délégations étrangères : Maroc, Roumanie,...)



503

personnes ont participé aux ateliers (dont 277 issues des agences d'urbanisme et 147 des collectivités)



LIERS

TES D'AVENIR

me, des collectivités, de l'Etat, urbanistes
e ont, au cours des 13 ateliers-visites du
nir pour construire une ingénierie adaptée
demain.



PISTES D' ACTIONS

- ✓ Créer un groupe transfrontalier au sein de la FNAU regroupant élus et techniciens des agences.
- ✓ Placer le SRADDET entre Stratégie et Action et adapter les modalités de planification selon les thèmes abordés (la temporalité, la précision et la prescriptibilité ne peuvent être les mêmes en transport, loisirs, énergie,.....).
- ✓ Réussir le passage entre la capacité à traiter des données massives et à les rendre intelligibles au plus grand nombre.
- ✓ Se positionner comme facilitateur des projets et travaux sur l'intermodalité et les nouvelles mobilités.
- ✓ Être une tête chercheuse pour dédramatiser de nouveaux modes de faire et les financements innovants.
- ✓ Établir une cartographie simple du système Enseignement Supérieur de Recherche territorial.
- ✓ Intégrer dans les diagnostics les apports de connaissances « sensibles » des citoyens.

É À LA 37ÈME ?

TRAIT TYPE



599

Participants
à la rencontre



56 %

Sont des hommes
et 44 % des femmes



82 %

Sont venus 3 jours
(9,2 % 1 jour, et
8,8 % 2 jours)



47 %

Proviennent des
agences d'urba-
nisme (31 % des
collectivités)



Jean-René Etchegaray et Martin Vanier
Plénière d'ouverture du mercredi 5 octobre : « Questionnement introductif :
la limite comme périmètre, interface et contrainte créatrice »

© Cédric Passquini

L'Agence d'Urbanisme Atlantiques & Pyrénées est une agence originale. Elle fonctionne en réseau sur deux sites (Bayonne et Pau) et travaille en interrelation avec d'autres agences d'urbanisme. Elle n'est pas adossée à une seule agglomération et englobe un partenariat extrêmement diversifié. Elle mutualise depuis une décennie la connaissance territoriale et réalise des études innovantes. Par ces aspects, l'AUDAP tend vers le profil type des agences de demain.

UNE AGENCE EN RÉSEAU(X)

L'AUDAP est ancrée dans deux territoires, historiquement au Pays Basque à Bayonne et dans le Béarn à Pau. Les équipes des deux sites ne sont pas spécialisées sur un territoire en particulier. Elles interagissent avec l'ensemble des partenaires. Cette situation permet aux collectivités de mutualiser les méthodes, les expériences et la connaissance, et de bénéficier d'un regard renouvelé sans pour autant verser dans la comparaison. Elle permet également aux collectivités de pouvoir dialoguer sur les démarches qu'elles engagent.

Plus largement, l'AUDAP s'associe régulièrement avec d'autres agences d'urbanisme sur des études régionales, inter-régionales ou sur des thématiques spécifiques. Ainsi l'AUDAP a participé avec l'A'urba (Bordeaux) à des études régionales sur les tiers-lieux ou encore sur l'observatoire des dynamiques territoriales en Aquitaine. Elle collabore avec l'AUAT (Toulouse) et l'AURCA (Perpignan) à une étude sur le massif pyrénéen et a travaillé avec l'ADEUPA (Brest) à une méthode de prévision des droits de mutation à titre onéreux. La diversité des

collaborations et des échelles traduit la diversité des compétences en interne.

UNE AGENCE MULTI-PARTENARIALE

Traditionnellement les agences d'urbanisme sont adossées à une vaste agglomération ou à une métropole. Ce n'est pas le cas de l'AUDAP. Elle compte dans ses partenaires les trois agglomérations du département. Elle compte également l'État, le Département des Pyrénées-Atlantiques, la Région Nouvelle-Aquitaine, sept Communautés de communes (Seignaux, Errobi, Nive-Adour, Mieux de Béarn, Luys en Béarn, Pays de Nay et Piémont Oloronais), deux syndicats mixtes de SCoT (Grand Pau et Bayonne Sud Landes) et deux syndicats mixtes de transport (Côte Basque-Adour et Pau Porte des Pyrénées). Au-delà de ce socle partenarial, l'AUDAP compte des conventions avec l'EPFL Pays Basque, l'ADEME et l'AEAG.

La richesse de ce partenariat est une spécificité et une force de l'AUDAP. Elle en fait un lieu de dialogue et d'identification d'enjeux sur lesquels les partenaires décident d'orienter les études.

L'OBSERVATOIRE PARTENARIAL*

La mutualisation de la donnée est le socle partenarial de l'AUDAP. Elle lui permet de réunir tous ses partenaires autour des thématiques de l'urbanisme, de faire œuvre d'acculturation et de pédagogie. L'agence accompagne ainsi ses partenaires dans la connaissance et l'expertise de la donnée mais aussi son traitement et son analyse.

L'AUDAP, par l'intermédiaire de ce socle, cherche à innover dans la manière d'aborder les problématiques et d'y apporter des réponses. Elle a ainsi initié l'Enquête Mobilité Estivale, mobilisé des conventions originales avec la CAF ou la Banque de France, travaille avec l'INSEE sur des diagnostics permettant l'aide à la décision publique et traite les données DVF depuis 2012. L'AUDAP a développé de forts liens avec l'Université de Pau et des Pays de l'Adour mais également dans une dimension de recherche et développement avec des structures plus spécialisées comme le laboratoire CESBIO de Toulouse dans le cadre de création de base de données d'occupation du sol nationale. ■

*<http://www.observatoire-64.org/>



PAROLE(S) D'ACTEUR(S)



MARIE JOSÉ MIALOCQ

Maire de Arbonne, Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération Sud Pays Basque

Dans le cadre de ma vice-présidence en charge de l'Urbanisme, j'ai mené les travaux collectifs qui ont permis la récente approbation unanime du PADD du Schéma de cohérence territoriale du Sud Pays Basque. Le concours de l'Agence d'urbanisme nous a été extrêmement précieux. Cette fructueuse collaboration a reposé sur trois qualités que nous, élus, reconnaissons unanimement. La première qualité est celle de la compétence. Les intervenants de l'AUDAP nous apportent toujours un conseil et un soutien appréciés. De par leur connaissance fine du territoire et leur expertise technique, ils nous aident à prendre les décisions qui seront les plus bénéfiques aux habitants de nos communes respectives. Je veux aussi saluer la proximité, la présence (les deux étant sans doute liées) et la qualité d'écoute des agents de l'AUDAP qui savent nous accompagner dans le processus de la prise de décision en alliant à la fois exigence et adaptation aux réalités du terrain. Enfin, la dernière qualité que j'entends mettre en exergue est le sens de la pédagogie et de la concertation. Dans un domaine aussi complexe que l'urbanisme et l'aménagement, l'AUDAP favorise par son action le partage d'informations, la bonne compréhension de nos projets et aide à construire le consensus entre tous les acteurs. En conclusion, nous savons qu'en travaillant avec l'AUDAP, nous nous assurons de la pertinence de nos décisions et in fine, nous oeuvrons pour le développement harmonieux et maîtrisé du Pays Basque, dans le respect de l'environnement et avec le souci de créer les conditions du dynamisme social et économique qui font vivre nos territoires. Car c'est là le sens de notre action : faire que l'on vive bien, tous ensemble, au Pays Basque. ■



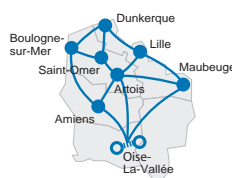
FOCUS

LES AGENCES SORTENT DE LEURS LIMITES

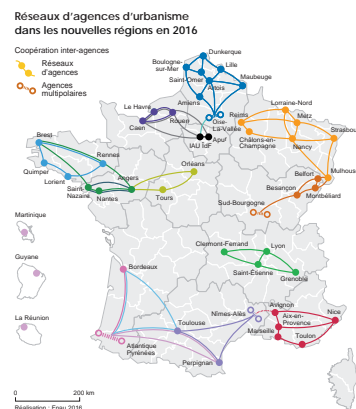
Par Pascale Poupinot, Directrice de l'Agence d'Urbanisme Oise-la-Vallée

Créée pour tirer parti de Roissy Charles de Gaulle et pour contenir l'extension francilienne, l'Agence d'Urbanisme Oise-la-Vallée a été bicéphale dès sa création, en réunissant les agglomérations de Compiègne et de Creil, et les territoires interstitiels pendant 25 ans. Aujourd'hui, elle devient tricéphale avec l'arrivée de l'Agglomération du Beauvaisis en tant que nouvel adhérent à l'agence. Les trois agglomérations viennent en effet de saisir l'opportunité de créer un pôle métropolitain.

La Région Picardie, membre fondateur de l'agence et devenue récemment Hauts-de-France avec la fusion de celle du Nord-Pas-de-Calais, a toujours eu le souci de contribuer à un aménagement du territoire régional harmonieux, en particulier avec la région-capitale voisine. Les grands projets d'infrastructures, comme la liaison fluviale Seine-Escaut comprenant le canal Seine-Nord Europe et la mise à gabarit européen de l'Oise (Mageo) sur plus de 200 km ou la liaison ferrée Roissy-Picardie, constituent les épines dorsales de la vallée de l'Oise et des problématiques traitées par l'agence d'urbanisme. Le sujet des inondations mettant en évidence de la solidarité aval/amont est au cœur des missions de l'agence. Aujourd'hui, les 8 agences d'urba-



Dans le contexte des nouvelles régions, et à l'image des 8 agences de la Région Hauts-de-France travaillant en réseau, les agences d'urbanisme s'organisent pour leur offrir une ingénierie adaptée et répondre aux nouveaux enjeux.



nisme de la Région des Hauts-de-France travaillent en réseau et partagent les enjeux d'aménagement du territoire de cette grande et nouvelle région, à travers le SDRADDET qui vient d'être prescrit.

Chaque partenaire de l'agence apportant un financement de l'ordre de 10 à 20 %, aucun n'est hégémonique. De plus, la présidence de l'agence a été déterminée dès le départ avec une alternance tous les six mois, entre le maire de Creil et celui de Compiègne. Enfin, le siège de l'association a été établi à mi-chemin entre les deux agglomérations afin de ne pas en privilégier un plutôt qu'un autre. ■

ILS L'ONT DIT ...

Verbatim des paroles des élus lors des tables-rondes des plénières d'ouverture et de clôture de la 37^{ème} rencontre nationale des agences d'urbanisme «Territoires No(s) Limit(es) les 5 et 7 octobre 2016 au théâtre Quincaou d'Anglet.



« Si demain on se projette du point de vue des agences d'urbanisme, il y a un vrai enjeu d'adapter leur expertise à l'échelle de la nouvelle donne territoriale, et de centrer leur capacité à peser sur les schémas intégrateurs des régions tout en se rendant indispensable dans les débats (...) Ce que j'aime dans les agences c'est qu'il y a une vraie agilité : ces structures sont très souples, extrêmement réactives et très peu hiérarchisées, c'est une vraie qualité notamment dans un monde en mouvement. »

--
Estelle GRELIER,
Secrétaire d'état chargée des collectivités territoriales

« Les agences d'urbanisme ont aujourd'hui une nouvelle étape à franchir, c'est l'agrandissement de leur périmètre d'action sur des territoires qui ne sont plus uniquement urbains. Il faut « faire ensemble » à de nouvelles échelles. La bonne santé des territoires passe par là. »

--
Jean-François HUSSON,
Sénateur, Vice-Président de la métropole de Nancy, Président de l'ADUAN



« Je le répète nous sommes convaincus que les agences d'urbanisme sont une chance pour l'ensemble des collectivités »

--
Jean Rottner,
Président de la FNAU, Maire de Mulhouse,
Vice-président de Mulhouse Alsace Agglomération

« Certains évoquent que les agences sont les agences des métropoles, or il faut que l'on sorte de ce préjugé car elles ne font pas que ça (...) Jean-Michel Baylet me disait encore il y a peu qu'il fallait trouver un lieu où l'on parle des métropoles et des territoires et je lui disais : mais ce lieu existe... c'est les agences d'urbanisme. »

--
Robert HERRMANN,
Président de l'Eurométropole de Strasbourg, Président de l'ADEUS



« Avec le Manifeste de Bayonne nous avons souhaité avoir un acte militant car nous arrivons à un moment clé où les territoires évoluent (...) il ressort dans ce contexte un besoin très fort des urbanistes et des élus d'une refondation des agences à faire par l'élargissement et avec tous les partenaires. »

--
Jean-René Etchegaray,
Président de l'AUDAP, Maire de Bayonne,
Vice-Président de l'Agglomération Côte Basque-Adour



« Une agence est l'outil de dialogue qui nous manque sur l'interterritorial. Aujourd'hui, nous avons besoin d'une vision plus large que le SCoT, d'un lieu incubateur de bonnes pratiques. »

--
Corinne CASANOVA,
Vice-Présidente de la Communauté du Lac du Bourget, Vice-Présidente de l'AdCF

Le défi qui est devant nous est un beau défi car cela va obliger les territoires à travailler en lien avec la grande métropole, mais aussi à se positionner et à tisser entre eux un maillage qui n'existait pas ou peu avant, chaque territoire devant construire son projet de territoire au regard du projet plus global.

--
Gérard VANDENBROUCKE,
1er Vice-Président de la Région Nouvelle-Aquitaine



« Je voudrais profiter de ma présence pour renouveler le soutien du Ministère à l'action des agences (...) vous dire aussi que nous sommes prêts à vous accompagner à la création de nouvelles agences. »

--
Emmanuelle COSSE,
Ministre du Logement et de l'Habitat Durable

« Pour nous les élus qui mettons en oeuvre les tâches des agences il nous faut valoriser leurs actions parce que l'un des risques c'est qu'elles apparaissent aux yeux du plus grand nombre et y compris des collègues élus comme des « budgetivores » dans un contexte où l'argent est rare et où les discours technocratiques n'apparaissent pas suffisamment concrets (...) Les agences doivent de leur côté s'attacher à faire en sorte que ce qu'elles présentent aux collectivités soit compris par tout le monde. »

--
Marc CABANE,
Président du Syndicat Mixte du Grand Pau, adjoint au Maire de Pau
Vice-Président de l'AUDAP



« l'agence crisper un peu, mais par sa compétence et son rôle auprès du territoire et des collectivités finalement s'impose. »

--
Annette LAIGNEAU,
Présidente de l'AUA'T, vice-présidente de la FNAU



Revivez la 37ème rencontre à travers les vidéos des plénières, les interviews in et off et découvrez le film de conclusion - « Territoires No(s) Limit(es) » : les agences d'urbanisme de demain - depuis le site de la rencontre - 37eme-rencontre.audap.org/programme/les-plenieres/ - ou via la chaîne YouTube FNAU37 - goo.gl/co3PuE



BRIGITTE FOUILLAND

*Professeur Science Po
Paris*

Rappelons simplement que la notion de limites - No(s) limite(s), No limit - thème de la 37^{ème} rencontre de la FNAU organisée par l'AUDAP, a été au départ interprétée comme un challenge difficile pour les agences. Les récentes réformes administratives sont ressenties comme perturbantes, contraignantes, voire inapplicables. Mais les interventions de Jean Rottner appelant à les vivre comme des transitions, de Martin Vanier analysant l'évolution nécessaire des acteurs, ou d'Ariella Masbouni « Osez ! », invitent à changer de regard. Mais quelles opportunités peuvent développer les agences ?

Les changements d'échelles de territoires, grandes régions, fusion d'intercommunalités, etc.. constituent une occasion de repositionner les espaces, en soi et les uns par rapport aux autres. C'est le moment de jouer sur les échelles entre l'espace urbain et l'espace territorial qui l'entoure, de travailler sur les corridors et les espaces plus larges, de développer les actions transfrontalières, de replacer l'espace régional dans l'espace national et européen.

La valorisation de ces formes spatiales et politiques permet aussi un positionnement, une réflexion, des actions nouvelles : elles ouvrent des perspectives qui bousculent sans doute mais sont en réalité de belles opportunités d'évolution pour les agences. Et celles-ci ont des ressources pour s'en emparer : les ateliers de la 37^{ème} ont montré le foisonnement d'expériences, d'actions menées tant dans le transfrontalier, que dans les réponses apportées aux questions d'ouverture des données, de contraintes financières ou encore dans la manière de construire les processus dans les SCoT, PLUI et SRADDET.

Mais les opportunités de contenu sont précisément aussi des opportunités de mise en œuvre. Les agences ont de plus en plus à jouer un rôle de traduction, de passerelle, de plateforme, de maillon entre les échelles de territoire, entre les acteurs, qu'ils soient politiques, techniciens, économiques ou bien sûr citoyens. Elles ont donc en main la possibilité de créer une ingénierie d'élaboration permettant de construire des processus impliquant ces acteurs. Sans doute faut-il travailler soigneusement à la mise en œuvre permettant de construire de « nouveaux liens dans les lieux », entre acteurs, entre territoires. Cela suppose sûrement de travailler sur les représentations, de s'appuyer sur des analyses du changement des acteurs et de leurs relations. Mais cela suppose aussi la mise en place de nouveaux outils, de nouvelles démarches, de nouvelles activités de mise en relations des acteurs et d'implication citoyenne, thème à prendre vraiment au sérieux. Le nouveau positionnement des agences sera sans doute d'adapter les espaces de dialogue à de nouvelles temporalités, et donc de jouer pleinement leur rôle de communication et de pédagogie : rendre



Les agences ont de plus en plus à jouer un rôle de traduction, de passerelle, de plateforme, de maillon entre les échelles de territoire, entre les acteurs, qu'ils soient politiques, techniciens, économiques ou bien sûr citoyens. Elles ont donc en main la possibilité de créer une ingénierie d'élaboration permettant de construire des processus impliquant ces acteurs.

plus visible, rendre plus lisible constituent sûrement un élément fort du travail des agences. Cela invite à l'innovation. « N'ayons pas peur » a-t-il été dit à ce propos, face aux développements de la production et publication de données, à l'utilisation du web, aux nouvelles techniques de communication, aux nouveaux processus citoyens à expérimenter, etc.. Mais bien entendu cela nécessite l'acquisition de compétences propres, spécialisées, à s'approprier pour toutes les agences. La mise en réseaux des agences permettra de mieux assurer la montée en puissance de toutes ces compétences nouvelles et dans de nouveaux champs.

Cette dynamique générale doit, pour être pérenne, s'inscrire dans un projet. In fine qu'est-ce que les agences veulent faire de ces territoires ? Développer le dialogue voire la coconstruction avec les citoyens dans le territoire mais aussi inviter les territoires à « sortir un peu de chez soi », à travers les réseaux d'agences, à travers l'ouverture vers des acteurs qui ne soient pas seulement les professionnels du territoire, à travers une attention plus soutenue aux grandes évolutions de la société pour y répondre plus justement et plus finement.

Sur le fond, il paraît donc essentiel de travailler sur la déclinaison de l'urbanisme à l'urbain, de l'urbain et du territoire à l'action publique urbaine et territoriale, à travailler donc sur les contenus des politiques, leurs leviers potentiels et leur portage par un système d'acteurs aujourd'hui divers. ■



© Cédric Pasquini

Exposition « Territoires No(s) Limit(es) »

Jeudi 08 décembre 2016, à l'occasion de l'assemblée générale de l'AUDAP, le Président Jean-René ETCHEGARAY inaugurerait, en présence des membres élus partenaires, et en avant-première, l'exposition « Territoires no(s) limit(es) ». 37 clichés du photographe bayonnais Cédric Pasquini retracent les temps forts de la 37^{ème} rencontre nationale des agences d'urbanisme, des plénières aux ateliers-visites en passant par la soirée festive des arènes de Bayonne.

L'exposition sera accueillie simultanément, dès le mercredi 04 janvier et tout au long de l'année 2017, dans les locaux de l'Agence d'urbanisme à Bayonne et à Pau. Une version web est en libre consultation sur le site Internet de la « 37^{ème} ».

<http://37eme-rencontre.audap.org>

Extrait de l'exposition

François Bayrou, Président de la Communauté d'Agglomération Pau - Pyrénées, lors de la table ronde « Défis et actions pour des territoires en intelligence » en réponse à la mise en perspective proposée par Brigitte Fouillard.

EN SAVOIR PLUS

CONTACTS

Ludovic Réau : l.reau@audap.org / Marc Laclau : marc.laclau@audap.org

--

RESSOURCES DOCUMENTAIRES

- LES AGENCES D'URBANISME - Repères et témoignages - URBA 2000, Ouvrage coordonné par Bernard Ecrement, Président de l'Institut d'Urbanisme de Paris - Paris XII
- Les agences d'urbanisme en France : Perspectives de recherches pluridisciplinaires et premiers résultats autour d'un nouvel objet, 2008, <http://metropoles.revues.org/>, Maryvonne Prévot, Gilles Bentayou, Olivier Chatelan, Fabien Desage, Sébastien Gardon, Rachel Linossier, Marie-Clotilde Meillerand et Eric Verdeil
- Les agences d'urbanisme en France métropolitaine : des outils évolutifs ?, 2008, Yasmine Bendjador, Thèse pour obtenir le grade de docteur de l'université de tours
- Manifeste des agences d'urbanisme : Agir pour des territoires en bonne intelligence, FNAU, 2016, 8p.
- Traits d'Agences, Territoires No(s) Limit(es), N°28, FNAU, 2016, 28p.
- 37^{ème} rencontre nationale des agences d'urbanisme, <http://37eme-rencontre.audap.org/>, page consultée le 14/12/2016

ALAIN ROUSSET

PRÉSIDENT DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE



©Twin_Hervé_Lefebvre

Avec la fusion de l'Aquitaine, du Limousin et de Poitou-Charente, la Nouvelle-Aquitaine est devenue la plus grande, par sa superficie, des 13 nouvelles régions françaises. Les différentes réformes modifient non seulement son périmètre mais aussi ses champs d'intervention avec de nouvelles compétences en matière de développement économique, de mobilité et d'aménagement du territoire. Elle doit, enfin, se doter de nouveaux outils dont les deux schémas structurants que sont le SRDEII et le SRADDET. Ce dernier, conformément à la loi NOTRe, sera intégrateur, prescriptif et territorialisé.

Ces mutations renforcent la Région comme un acteur incontournable de l'aménagement et du développement des territoires. Pour autant je souhaite que la Région Nouvelle-Aquitaine soit garante de l'équilibre et de l'équité entre tous les territoires urbains, périurbains et ruraux. Les futurs schémas auront à cœur d'affirmer la vision régionale et de permettre le dialogue entre les intercommunalités, la métropole et la Région.

Dans cette nouvelle donne, l'analyse des territoires, l'anticipation des évolutions, la veille stratégique seront au cœur de la construction de nos politiques publiques, c'est pourquoi j'ai souhaité que la direction générale en charge de l'aménagement du territoire, au-delà de la construction et de l'animation de la politique contractuelle, se structure pour remplir ces missions se rapprochant de celles de l'ex-DATAR. Dans ce cadre, des partenariats devront être noués avec les acteurs régionaux à même de fournir de la donnée et de l'analyse. Aussi, nous avons la chance d'avoir en Nouvelle-Aquitaine deux agences d'urbanisme : l'A'Urba sur la métropole Bordelaise et l'AUDAP sur les Pyrénées-Atlantiques et le sud des Landes. Depuis quelques années, la Région entretient un partenariat avec celles-ci notamment pour les compétences à produire une connaissance des dynamiques territoriales. Lieux de partenariat de premier plan favorisant les discussions entre les collectivités, et plus précisément entre les intercommunalités et la Région, il est pour ma part évident qu'il faut continuer à associer les agences à nos réflexions et à nos processus de définition des stratégies régionales.

“ Dans cette nouvelle donne (...) nous avons la chance d'avoir en Nouvelle-Aquitaine deux agences d'urbanisme : l'A'Urba sur la métropole Bordelaise et l'AUDAP sur les Pyrénées-Atlantiques et le sud des Landes (...) Lieux de partenariat de premier plan (...) il est pour ma part évident qu'il faut continuer à associer les agences à nos réflexions et à nos processus de définition des stratégies régionales.

Le changement d'échelle de la Région nous oblige à de nouvelles ambitions, auxquelles les agences d'urbanisme, parmi un ensemble de partenaires, devront participer, comme elles le font déjà, je pense à la collaboration sur des dossiers d'intérêt régional comme les tiers lieux, le schéma régional des plateformes logistiques, etc. Avec la grande région cette dynamique de collaboration doit progresser avec pour objectif de travailler de manière concertée sur les grands enjeux régionaux. Plus concrètement, elles seront amenées à intervenir pour l'élaboration du SRADDET, qui demande des savoir-faire spécifiques, une connaissance fine des territoires, une traduction au plan local, et une forte capacité d'animation et de communication auprès de cercles de partenaires toujours plus larges. ■



Aménagement du territoire

50 indicateurs pour décrypter les dynamiques des grandes agglomérations

La FNAU et l'AdCF ont conduit ensemble une démarche collaborative sur l'observation des évolutions urbaines des principales agglomérations de France métropolitaine. Elle est le fruit du travail d'un groupe d'experts issus des agences d'urbanisme et des agglomérations qui s'est réuni pendant deux ans pour produire en commun une cinquantaine d'indicateurs originaux sur les dynamiques en oeuvre dans les métropoles et les communautés françaises de plus de 200 000 habitants. Cette publication apporte une lecture nouvelle de la géographie urbaine française et des mutations territoriales.

[<https://goo.gl/hVbZuw>]



Architecture

Charte architecturale et paysagère des Pyrénées Béarnaises

Les Pyrénées béarnaises présentent des paysages exceptionnels et un patrimoine urbain et architectural de qualité, relativement bien préservé. Entre le piémont, le centre-ville d'Orlon Sainte-Marie et les villages du Haut Béarn, de nombreux motifs urbains et architecturaux communs se déclinent. Pour valoriser cette richesse, les élus territoriaux ont souhaité la mise en place d'une charte architecturale, urbaine et paysagère. Celle-ci s'inscrit dans une volonté d'accompagner le développement de ce territoire, pour le valoriser, renforcer son attractivité, et soutenir ses mutations pour tenir compte des enjeux contemporains (évolution des usages et des manières d'habiter, dimensions énergétiques et environnementales, dynamisation des centres bourgs, etc...).

[<https://goo.gl/oV9e71>]



Habitat

Logement abordable, les enjeux du bail réel immobilier

Ce nouveau dossier FNAU, réalisé en partenariat avec l'Institut du développement durable et des relations internationales (Iddri) et la Caisse des Dépôts, illustre la mise en oeuvre locale des nouveaux dispositifs incitatifs pour permettre un accès facilité au logement abordable. Cette publication s'appuie sur les témoignages de nombreux acteurs : Ministère du Logement et de l'Habitat Durable, associations de collectivités, élus, professionnels et chercheurs.

[<https://goo.gl/lYuWsh>]



Urbanisme

Le site de la FNAU fait peau neuve

La Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme s'est dotée d'un nouveau site Internet. Développer en responsive design, le site peut être consulté aussi bien sur ordinateur que sur tablette ou smartphone. Il propose une page dédiée à chaque agence, comportant adresses et contacts, un moteur de recherches à facettes plus performant, qui permet de classer les résultats toujours selon les critères voulus. Il permet également d'accéder à un large panel de l'ensemble des publications de toutes les agences. L'AUDAP a commencé à y verser une partie de ses publications.

[<http://www.fnau.org>]

Service Statistique

Le nouveau site de l'INSEE est en ligne

Depuis lundi 21 novembre, l'Insee a mis en ligne son nouveau site web, qui propose aux utilisateurs une approche plus intuitive de ses données. Charte graphique modernisée, facilités de navigation, accès simplifié aux publications de l'Insee, harmonisation de présentation des produits, telles sont les principales nouveautés que peuvent découvrir les internautes. Le site propose une expérience utilisateur renouvelée avec notamment un rubricage simplifié, ou encore une recherche multi-critères. Son lancement en Nouvelle-Aquitaine a été l'occasion de communiquer un « portrait de territoire » de la plus grande région de France métropolitaine en superficie.

[<http://www.insee.fr/fr/accueil>]



PROCHAIN

Grand Angle

Economie

Logistique urbaine

La logistique urbaine est généralement associée à l'organisation du transport de marchandises à destination ou en provenance de la ville. Installée majoritairement en périphérie des bassins de consommation cette activité génère des nuisances mais est indispensable à la vie de la cité. Afin notamment de réduire les impacts environnementaux elle constitue aujourd'hui un enjeu majeur pour les collectivités en termes d'aménagement du territoire et de développement durable. Les prochains cahiers identifieront les enjeux de la logistique urbaine, à la lumière du contexte institutionnel et réglementaire actuel, et présenteront des expériences où l'activité logistique est considérée comme un des aspects essentiels de la programmation urbaine.

JEAN ROTTNER

Avec la mise en place de nouveaux périmètres d'intercommunalités et l'organisation de nouvelles grandes régions une nouvelle géographie institutionnelle voit le jour. Le réseau des agences d'urbanisme évolue lui aussi pour accompagner les territoires dans la mise en oeuvre de leurs projets.

Avec deux mois de recul, quel bilan tirez vous de cette 37^{ème} rencontre nationale des agences d'urbanisme ?

La rencontre de Bayonne - Pau a réellement été un excellent millésime et un moment fort pour les agences. C'était un défi d'organiser 13 ateliers disséminés entre Béarn, Pays Basque français et espagnol, que l'agence a relevé avec efficacité. Les ateliers et leurs visites très diverses ont été plébiscités. Les plénières ont elles aussi été particulièrement riches. Elles ont croisé les témoignages et points de vue d'experts, de directeurs d'agences, d'élus locaux et de la FNAU. Elles ont également ouvert le débat avec deux ministres, Estelle Grellier, secrétaire d'Etat aux collectivités locales et Emmanuelle Cosse, Ministre du Logement et de l'Habitat durable, qui ont toutes deux réaffirmé tout l'intérêt des agences d'urbanisme pour l'État.

Le contexte territorial force les agences d'urbanisme à se remettre en question et à repousser leurs « limites ». Quelles seront selon vous les missions et les savoir-faire de demain pour répondre aux nouvelles sollicitations des collectivités ?

Cette 37^{ème} rencontre était aussi une occasion de refondation pour notre réseau dans un contexte territorial qui est en profonde mutation, avec la création des nouvelles régions, l'élargissement des intercommunalités et l'implication croissante de nouveaux acteurs dans le développement local comme les universités, les acteurs de l'énergie et du numérique.

Le titre de notre rencontre « *Territoires No(s) Limit(es)* » illustre cet enjeu de changer de focale et d'être en capacité de construire de nouveaux liens. Nous avons adopté un manifeste des agences d'urbanisme. Il rappelle les principes fondamentaux des agences : le partenariat multi-acteurs, l'approche pluridisciplinaire et multi-échelles. Il affirme aussi leur transformation vers une ingénierie agile, réactive, organisée en réseau, tournée vers l'innovation et la mise en dialogue des acteurs, car les territoires se construisent aujourd'hui par l'action publique en dialectique avec les acteurs économiques mais aussi les citoyens.

Vous dites que le lien avec le citoyen doit être reconsidéré et qu'il n'est pas encore dans les priorités des agences qui restent souvent dans le cadre de la relation entre élus et techniciens. L'éducation populaire sur l'urbanisme est-elle une nécessité pour agir demain ?

Effectivement, je suis intimement convaincu que les politiques urbaines doivent dès aujourd'hui, se construire dans un partenariat public-privé et population. Les individus sont devenus des acteurs de la ville, dont il faut pouvoir susciter l'adhésion, accueillir les contributions et accompagner les initiatives. C'est le rôle des élus de susciter cette intelligence collective et d'organiser la coproduction territoriale. Les agences peuvent jouer un rôle clef dans la mise en capacité de tous les acteurs et c'est l'un des challenges de leur mutation vers les agences d'urbanisme de demain. ■



Source : Mairie de Mulhouse

A PROPOS

Médecin urgentiste de formation, Jean Rottner est maire de Mulhouse depuis 2010. Il est Vice-président de Mulhouse Alsace Agglomération, délégué à l'habitat jusqu'en 2014 et désormais délégué à l'aménagement de l'espace communautaire et au développement de la nouvelle économie. Il est par ailleurs vice-président du Conseil Régional d'Alsace Champagne-Ardenne Lorraine, délégué à la compétitivité des territoires et au numérique.

Il préside l'agence d'urbanisme de la région mulhousienne (AURM) depuis 2010, et a été nommé Président de la FNAU le 04 septembre 2014.



Le titre de notre rencontre « Territoires No(s) Limit(es) » illustre cet enjeu de changer de focale et d'être en capacité de construire de nouveaux liens. Nous avons adopté un manifeste des agences d'urbanisme. Il rappelle les principes fondamentaux des agences (...) Il affirme aussi leur transformation vers une ingénierie agile, réactive, organisée en réseau, tournée vers l'innovation et la mise en dialogue des acteurs.